



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 20 MARS 2017  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17- 27

**OBJET : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Approbation des conventions de reversement de fiscalité des communes ex. isolées à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au titre de l'exercice budgétaire 2017**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>70</b>
Représentés	<b>16</b>
Absents	<b>4</b>

Votants	<b>86</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>84</b>
Pour	<b>84</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Chantal CANALES représentée par Alain PAVIE, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Pascale MARTINEAU représentée par Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Christel ROYER représentée par Pierre CARTIGNY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Nicole CERCLEY

**Absents :** Alain DEGRASSAT, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170320-D17-27-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

## CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

### SEANCE DU 20 MARS 2017

**OBJET** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Approbation des conventions de reversement de fiscalité des communes ex. isolées à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au titre de l'exercice budgétaire 2017

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

**VU** le rapport de présentation et les projets de convention joints en annexe,

**CONSIDERANT** le transfert effectif de la compétence déchets ménagers et assimilés intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre les communes membres et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

**CONSIDERANT** que les dépenses correspondantes à cette compétence déchets ménagers et assimilés sont inscrites commune par commune dans le budget primitif de l'exercice 2017 approuvé par délibération ce jour,

**CONSIDERANT** que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères intercommunale n'a pas encore été instituée par délibération du Conseil e Territoire pour 2017,

**CONSIDERANT** qu'il convient donc d'équilibrer ces dépenses par un reversement conventionnel de fiscalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les 9 communes ex. isolées du territoire au titre de l'exercice budgétaire 2017,

#### DELIBERE

Bry-s/Marne (SMITDUVM).....	1.914.000 €
Champigny-s/Marne (SMITDUVM).....	11.945.000 €
Fontenay-s/s-Bois (SMITDUVM).....	5.243.000 €
Joinville-le-Pont (SYCTOM).....	2.026.000 €
Maisons-Alfort (SYCTOM).....	4.415.000 €
Saint-Mandé (SYCTOM).....	1.585.000 €
Saint-Maur-des-Fossés (SMITDUVM).....	7.351.000 €
Villiers-/Marne (SMITDUVM).....	3.078.000 €
Vincennes (SYCTOM).....	3.415.000 €

#### Article 1 :

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Bry-sur-Marne à hauteur du montant prévisionnel de 1.914.000 €

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170320-D17-27-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

**Article 2 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Champigny-sur-Marne à hauteur du montant prévisionnel de 11.945.000 €

**Article 3 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Fontenay-sous-Bois à hauteur du montant prévisionnel de 5.243.000 €

**Article 4 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Joinville-le-Pont à hauteur du montant prévisionnel de 2.026.000 €

**Article 5 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Maisons-Alfort à hauteur du montant prévisionnel de 4.415.000 €

**Article 6 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Saint-Mandé à hauteur du montant prévisionnel de 1.585.000 €

**Article 7 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Saint-Maur-des-Fossés à hauteur du montant prévisionnel de 7.351.000 €

**Article 8 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Villiers-sur-Marne à hauteur du montant prévisionnel de 3.078.000 €

**Article 9 :**

**APPROUVE** la convention de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice budgétaire 2017 avec la commune de Vincennes à hauteur du montant prévisionnel de 3.415.000 €

**Article 10 :**

**AUTORISE** le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois à signer cette convention.

**Article 11 :**

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7331 Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères du budget de l'établissement public territorial pour l'exercice 2017.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

**Le Président,**  
  
**Jacques JP MARTIN**



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170320-D17-27-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017